

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Dix-Huit, le quatre octobre, à Dix Huit heures Trente Minutes le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE s'est réuni en séance ordinaire, à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTRON, Président.

Date de convocation : 27 septembre 2018

Nombre de Délégués : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Dont : titulaires : 15 - suppléants : 00

PRESENTS : Guy GAUTRON, Catherine CHAUMETTE à partir du sujet « Urbanisme – organisation du travail d'élaboration du PLUi », Jean-Marc CHAUVAT jusqu'au sujet « Ordures Ménagères – revente de bacs de 770 litres », Michel GORGES, Claude MINET, Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Alain HOUTMANN, Christian PAQUIGNON, Annie CHARBONNIER, Marie-Jeanne LAFARCINADE, Barbara NICOLAS, Christian VILLETEAU, Gérard SAGET, Jean-Paul BALLEREAU.

ABSENTS : Catherine CHAUMETTE jusqu'au sujet « Urbanisme – PLUi attribution du marché de prestations intellectuelles », Jean-Marc CHAUVAT à partir du sujet « Ordures Ménagères – Evacuation et traitement des déchets verts », Pascale ASSIMON (excusée), Jocelyne CHAVENAUD, Roger GUERRE (excusé), Jean-François DELAVEAUD (excusé)

URBANISME – PLUi

Marché de Prestations Intellectuelles - attribution

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Valentin GORDET, chargé de mission PLUi, après avoir indiqué qu'il s'agissait de sa dernière intervention puisqu'il cesse ses fonctions à partir du 5 octobre pour un autre emploi. Le Conseil Communautaire en prend acte, le remercie du travail effectué pour la CDC et lui souhaite réussite dans ses nouvelles fonctions.

Il rappelle que le marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du PLUi a été publié dans la rubrique « annonces légales » de la Nouvelle République du 22 juin 2018 et sur le site de dématérialisation des marchés publics « pro.marchespublics.com ».

Il présente les comptes rendus des réunions qui se sont tenues à savoir :

- Ouverture des plis le 24 juillet 2018, à laquelle tous les délégués avaient été invités, au cours de laquelle les prix et délais ont été relevés. Y assistaient Guy GAUTRON, Alain HOUTMANN, Jean-Paul BALLEREAU, Jean-Marc LAFONT, Christian ROBERT et Michel GORGES. Les prix s'échelonnent de 219 450 € HT à 99 278,26 € et les délais de 26 à 34 mois,
- Une copie de l'analyse, des notes méthodologiques, des devis et calendriers a été adressée par courrier électronique à tous les délégués pour qu'ils puissent faire part de leurs appréciations avant le 14 septembre 2018 ;
- Notation des offres le 21 septembre 2018, ouverte aux élus présents lors de la réunion précédente, à l'issue de laquelle les quatre offres les mieux placées à savoir GILSON/ECOGEE : 80,67 points, 6T : 79,22 points, PARENTHESSES URBAINES : 72,78 points et Thierry GUILLET : 71,23 points ont été sélectionnées pour une négociation qui s'est déroulée le 3 octobre 2018 de 8 h 30 à 12 h 45.

.../...

- Négociation et notation finale le 3 octobre 2018 au cours de laquelle des corrections ont été apportées à la notation pour aboutir au classement final suivant :

. GILSON/ECOGEE : 81,17 points – 1^{er}
. 6T : 78,22 points – 2^{ème}
. Thierry GUILLET : 72,23 points – 3^{ème}
. PARENTHESSES URBAINES : 70,78 points – 4^{ème}.

En conséquence, la commission propose d'attribuer le marché au Bureau d'Etudes classé en 1^{ère} position à savoir à GILSON/ECOGEE.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (12 communes) avec intégration de 3 Plans Locaux d'Urbanisme communaux exécutoires au Groupement : AGENCE GILSON et ASSOCIES, 1^{er} cotraitant et mandataire du groupement et AGENCE ECOGEE, 2nd cotraitant pour un prix total de 95 080,34 € HT soit 114 096,41 € TTC ;
- Charge Monsieur le Président d'aviser les candidats non retenus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à le notifier dans les meilleurs délais.

Recueil d'éléments de diagnostic

Monsieur le Président rappelle que les élus se sont réservés une partie du diagnostic et de recueil d'éléments d'analyse. Un courrier électronique auquel seront joints les tableaux à compléter sera adressé aux maires. Il demande à chaque commune de prendre rendez-vous avec le secrétariat de la CDC pour l'exécution de cette tâche.

Monsieur Christian VILLETEAU, Maire de LYS-SAINT-GEORGES, insiste sur l'intérêt d'autoriser le changement de destination des bâtiments d'exploitation de caractère et de les neutraliser s'il n'existe pas de possibilité d'utilisation en logement.

Il est demandé au secrétariat d'adresser à nouveau le modèle de courrier permettant d'acquiescer auprès des services fiscaux les fichiers fonciers dans le but de permettre aux communes qui le souhaitent d'informer les propriétaires de la procédure en cours et de ses enjeux.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Préparation de la concertation

Monsieur le Président rappelle que le bureau d'études GILSON et Associés attend des élus la proposition de procédés de concertation adaptés au territoire. Il demande aux délégués de faire leurs propositions pour le Conseil Communautaire de novembre.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

ORDURES MENAGERES

Commande du camion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel GORGES, Vice-Président Délégué, qui, suite à la délibération du 12 septembre 2018 attribuant le marché à CEVI – IVECO, informe que le

marché a été signé avec commande des options proposées et prises en compte dans le jugement des offres, à savoir :

Prix de base : 172 000 € HT

Options :

- . Boîte de vitesse : HI TRONIX ZF : 2 000 € HT
- . Protection des phares avant/arrière : 140 € HT
- . Traitement anticorrosion zinc : 1 250 € HT
- . Amortissement fin de course des vérins, fixation boîtier de commande sur le bras (ampliroll) : 480 € HT

Soit un prix total de 175 870 € HT.

Avec reprise du camion DAF : 12 000 € HT

Il propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur les prestations indépendantes de la fourniture du matériel.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré, décide :

- de commander la fourniture de housses pour les sièges du camion 250 € HT ;
- de ne pas prendre d'extension de garantie à 36 mois/45 000 km pour 1000 € HT ni pour 48 mois/60 000 km pour 1 700 € HT mais de conserver la garantie de base de 24 mois.
- de souscrire le contrat de maintenance des deux équipements selon la proposition initiale à savoir : 2 350 € HT pour 12 mois ou 15 000 km.

Marché pour l'achat de colonnes de 4 m3

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel GORGES qui commente le compte rendu de la commission du 27 septembre 2018 dont un exemplaire est distribué aux délégués tel qu'il figure en annexe 1 au procès-verbal suggérant d'écarter comme « offres irrégulières » celles proposant des colonnes de forme « arrondie » dans la mesure où le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) spécifiait à la rubrique « forme : cubique ou parallélépipédique ». Il rappelle que le tableau de notation provisoire des offres conformes au CCTP leur a été adressé par courrier électronique. Il est annexé au procès-verbal sous le numéro 2. Il propose de reporter l'attribution à la prochaine réunion du Conseil Communautaire dans le but de vérifier la notation. Une nouvelle réunion de la commission aura lieu préalablement pour finaliser la notation.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré :

- 1) Sur proposition de la commission, décide de qualifier d'irrégulières les offres proposant des colonnes de forme arrondie alors que le CCTP stipulait « forme cubique ou parallélépipédique », à savoir : les modèles « HUBLO » et « CITYBULLE » de PLASTIC OMNIUM, le modèle « LINEANCE » de QUADRIA, le modèle « CYCLEA » de CITEC ;
- 2) Charge la commission élargie à tous les délégués communautaires de finaliser la notation des offres restantes à savoir : les modèles LEGONE et CŒUR de VILLE de COMPOECO, le modèle MARTI de PLASTIC OMNIUM, le modèle CUBA de QUADRIA, le modèle ECOCITY d'ASTECH et le modèle ECOBOX d'UTPM pour une attribution du marché lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Vente de conteneurs « déchets ultimes » de 770 litres

Le Conseil Communautaire, dans le but de dépanner les communes adhérentes dont un conteneur de 770 litres destiné à la collecte des déchets ultimes est endommagé ou aux professionnels de bouche de s'en doter, après en avoir délibéré :

. Décide de céder aux communes adhérentes, à titre exceptionnel, pour dépanner et aux usagers, professionnels de bouche du territoire exclusivement pour répondre à leurs besoins spécifiques, des conteneurs « déchets ultimes » de 770 litres ;

. Fixe le prix unitaire de cession à 250 € TTC.

. Précise que le paiement se fera par mandat administratif pour les communes et exclusivement par chèque pour les usagers professionnels.

Evacuation et traitement des déchets verts

Monsieur Michel GORGES, Vice-Président Délégué, informe :

- de la fermeture de la plate-forme de traitement des déchets verts de VELLES. Les services de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), interrogés orientent la CDC vers la SARL INDRE ENVIRONNEMENT à HEUGNES (140 km et 2 h de personnel aller/ retour) ;
- La CDC de la MARCHE BERRICHONNE et le SICTOM de SAINT AMAND traitent avec des agriculteurs qui s'en servent pour amender les sols. Contact a été pris avec AIGURANDE et la CHAMBRE d'AGRICULTURE pour essayer de trouver un exploitant. Néanmoins, il resterait à effectuer un tri supplémentaire pour les branchages de résineux qui devraient être évacués à HEUGNES.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Poussage du verre et compactage des bennes de déchetterie

Monsieur le Vice-Président Délégué informe que la commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE qui poussait le verre et compactait les bennes de déchetterie une fois par semaine avec son tractopelle n'a plus de matériel. Il demande si une commune pourrait, par convention, assurer cette prestation moyennant indemnisation.

Madame Marie-Jeanne LAFARCINADE, Vice-Présidente et Présidente du SIVU de voirie indique qu'elle interrogera son Comité Syndical.

Dans l'hypothèse où se serait possible, Monsieur le Vice-Président lui propose de faire une proposition chiffrée pour un déplacement. Dans l'hypothèse où toute mutualisation serait impossible, il propose d'étudier l'achat d'un matériel pour y procéder en régie (il servirait aussi à compacter les branchages).

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Extension des consignes de tri à tous les plastiques

Monsieur Michel GORGES, Vice-Président Délégué, rend compte de la réunion du 24 septembre 2018 et indique que seules les CDC d'AIGURANDE et NEUVY ont décidé d'adhérer à la Société Publique Locale, que la mutualisation des frais de transport a été confirmée et que chaque CDC sera considérée comme un quai de transfert.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

GYMNASES

Marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président dresse un compte rendu de l'ouverture des plis le 25 septembre 2018 d'où il ressort la présence de 6 offres. Il indique que la commission avait envisagé de juger « irrégulière » 3 d'entre elles. Or, compte tenu du règlement de la consultation, il est opportun de procéder à l'analyse détaillée des 6 offres au préalable et de veiller à n'utiliser que des critères qui avaient été spécifiés dans le Dossier de Consultation des Entreprises pour effectuer la notation.

Il propose de réunir les délégués qui avaient assisté à la première réunion pour y procéder après analyse des offres.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et décide de reporter la décision à une prochaine réunion spécifique sur cet unique sujet en raison de l'urgence.

Contrat de ruralité

Monsieur le Président indique qu'à la suite de la réunion du 13 septembre en sous-préfecture consacrée à la préparation du bilan à mi-parcours du Contrat de Ruralité, le maintien de la programmation des travaux de rénovation énergétique du gymnase de CLUIS a été remis en cause en raison du coût des travaux. Pour répondre à un questionnement sur l'utilisation de celui-ci, les plannings d'utilisation de 2017/2018 et 2018/2019 sont distribués à tous les délégués. Ils figurent en annexe 2-1 et 2-2 au procès-verbal. Une copie de la lettre adressée aux maires et un compte rendu de la réunion du 25 septembre qui s'est déroulée à la suite de l'ouverture des plis dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre ont été adressés à tous les délégués par message électronique. Ces documents figurent en annexe 3-1, 3-2 et 3-3 au procès-verbal.

La commission du 25 septembre a émis un avis favorable à la conservation du projet de rénovation thermique du gymnase de CLUIS en 2020 et donc de son maintien au Contrat de Ruralité alors qu'il n'y aura pas de subvention de la Région (projet supprimé au moment de la négociation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et renvoyé au bilan à mi-parcours). Elle était estimée à 100 000 €. Celle-ci pourrait être compensée par une augmentation de la subvention demandée au Contrat de Ruralité : 198 317 € au lieu de 60 000 € soit + 138 317 € par rapport à la subvention envisagée à l'origine soit un taux de subvention de l'Etat de 40% au lieu de 12%. Cette somme serait à prendre sur l'enveloppe libérée par les communes dans le cadre du bilan à mi-parcours du contrat de ruralité.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le maintien ou non du projet de rénovation du gymnase de CLUIS au contrat de ruralité et sur l'augmentation de l'enveloppe demandée de 60 000 € à 198 317 € pour compenser l'absence de subvention régionale en 2020.

Monsieur Christian ROBERT indique que les projets nouveaux apparaîtront bien dans le bilan à mi-parcours du contrat de ruralité.

Monsieur le Maire de CLUIS informe que sa commune a renoncé à présenter des projets au contrat de ruralité pour faciliter le financement de la rénovation thermique du gymnase implanté sur sa commune.

Un vote à mains levées a lieu sur le point de savoir si la CDC maintient le projet de rénovation thermique du gymnase de CLUIS pour 2020. Il donne les résultats suivants : votants 14 ; Abstentions : 1 ; Suffrages exprimés : 13 ; majorité absolue : 7, Pour : 13 – Contre : 0.

Le projet de rénovation thermique du gymnase de CLUIS est maintenu pour 2020 et il figurera au bilan à mi-parcours du Contrat de Ruralité avec une subvention attendue de 198 317 €.

ECONOMIE

Agent de Développement Economique

Monsieur le Président informe que l'agent de développement économique du territoire en remplacement d'Anaïs VERT a été recruté. Il est venu se présenter à la CDC. Il rencontre les communes : il s'agit de Guillaume GOUNAUD.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Projets MOREAU – Zone d'Activités « La Grande Justice » à CLUIS

Monsieur le Président rend compte de la réunion qui a eu lieu le 11 septembre 2018 au siège de la CDC en présence de Nicolas et Jean-François MOREAU, porteurs des projets, de Monsieur Claude MINET, Maire de CLUIS et des Vice-Présidents, pour faire le point sur le dossier d'expropriation. Il en ressort que les conjoints MOREAU ont modifié leur projet pour se dispenser d'une modification du Plan Local d'Urbanisme. Il en ressort que :

- Les conjoints MOREAU ont obtenu les autorisations de sortie sur la RD 990,
- C'est la SCI « LA GRANDE JUSTICE » qui se portera acquéreur de la parcelle,
- Monsieur le Maire de CLUIS poursuit la procédure d'expropriation pour le compte de la CDC qui se bornera à signer les documents à l'exception de la préparation de la promesse réciproque de vente dont un exemplaire, annexé au procès-verbal sous le numéro 4, a été adressé à tous les délégués par courrier électronique.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré :

- charge Monsieur le Maire de CLUIS de poursuivre la procédure d'expropriation pour le compte de la CDC du VAL de BOUZANNE,
- approuve le projet de promesse réciproque de vente tel qu'il figure en annexe 4,
- autorise Monsieur le Président à le transmettre à Monsieur le Maire de CLUIS pour qu'il puisse le compléter avant signature.
- autorise Monsieur le Président à signer cet acte.

VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Président rend compte de la demande de Madame la Trésorière d'imputer les dépenses de frais d'insertion dans le cadre des marchés publics temporairement à un article dédié lorsque les prestations auxquelles elles se rapportent ne sont pas réglées intégralement sur le même exercice comptable. Il appartiendra à la CDC de les transférer à l'article où les prestations auront été imputées à l'achèvement de celles-ci.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget annexe – ordures ménagères :

Article 2154 - Matériels spécifiques	- 1 700 €
Article 2033 – Frais d'insertion	+ 1 700 €

Budget principal :

21 318 – 22 – Autres constructions	- 1 500 €
2031 – 03 – Etudes spécifiques PLUi	- 1 000 €
2033 – 22 - Frais d'insertion	+ 1 500 €
2033 – 03 – Frais d'insertion	+ 1 000 €

INFORMATIONS DIVERSES

Compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre à la Préfecture consacrée à la Téléphonie mobile

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian ROBERT, Vice-Président Délégué, qui rend compte des grandes lignes de la réunion de l'équipe projet départementale consacrée à la téléphonie mobile : dispositif de couverture mobile ciblée, à savoir : présélection de 11 grappes pour implanter des pylônes à raison de 3 à 4 par an. Monsieur le Préfet a demandé à ce qu'il soit allé plus loin. Pour prioriser les interventions au niveau départemental, il rappelle que chaque commune doit communiquer, sur les fonds de carte qui leur ont été adressés, les zones non couvertes en téléphonie pour chacun des quatre opérateurs. Colorer en rouge les zones où ça ne passe pas du tout, en orange les zones où ça passe mal. Les réponses doivent parvenir à la CDC avant la fin du mois d'octobre.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Syndicat d'Initiative du VAL de BOUZANNE

Monsieur Christian ROBERT, Vice-Président délégué, informe que Madame la Présidente du Syndicat d'Initiative du VAL de BOUZANNE a commencé les réunions des acteurs du tourisme dans les communes de la CDC. La dernière aura lieu le 17 octobre prochain.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

MARCHE à PROCEDURE ADAPTEE
Article 42 – 2° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015
Article 27 du Décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016

MARCHE de FOURNITURES

ACHAT de COLONNES AERIENNES de COLLECTE SELECTIVE des
DECHETS MENAGERS de 4 M3 pour le service « Ordures Ménagères » avec
reprise des bacs de 750 litres

COMPTE RENDU de la REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2018

Suite à la réunion du Conseil Communautaire du 12 septembre 2018, tous les délégués communautaires ont été invités à assister à la réunion d'analyse et notation des candidats à la fourniture des colonnes de 4 m3.

Assistaient à cette réunion : Monsieur Alain HOUTMANN, Madame Marie-Jeanne LAFARCINADE, Monsieur Claude MINET, Madame Barbara NICOLAS, Monsieur Christian PAQUIGNON, Monsieur Jean-Marc LAFONT, Monsieur Christian ROBERT, Monsieur Michel GORGES.

Après avoir examiné les différentes offres en présence, la commission suggère d'écarter celles qui proposent des colonnes de forme « arrondie » dans la mesure où dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières, il était spécifié à la rubrique « forme » : « Cubique ou parallélépipédique ». Ainsi, les colonnes HUBLO et CITYBULLE de PLASTIC OMNIUM, LINEANCE de QUADRIA, CYCLEA de CITEC sont qualifiées par la commission d'irrégulières. En conséquence, elles ne seront pas notées. Elles ne figurent pas sur le tableau.

La Commission a ensuite procédé à la notation des six offres restantes. Elle figure sur le tableau joint en annexe avec des photos des différents produits. Les totaux figurent en bas de page. Les trois offres qui ont recueilli le plus grand nombre de points sont surlignées en jaune.

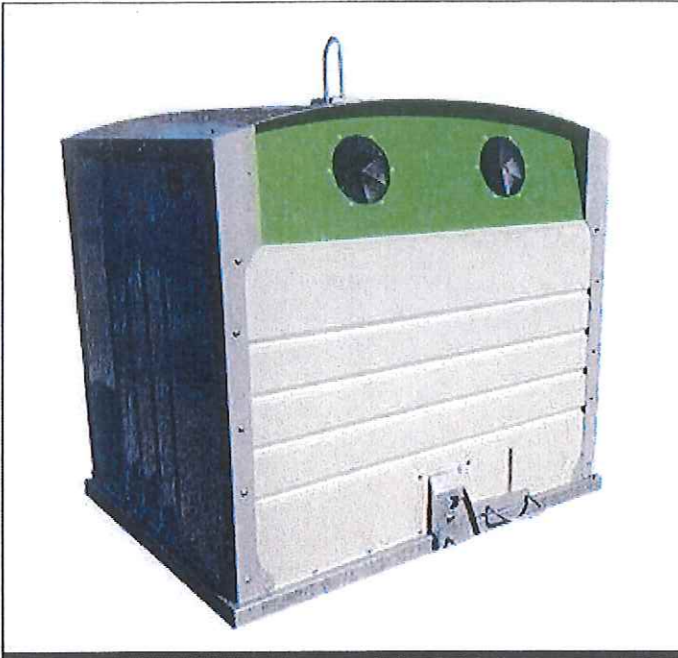
La Commission a missionné Monsieur Michel GORGES, Vice-Président Délégué, pour négocier avec ces trois fournisseurs.

Guy GAUTRON,
Président





Cuba Quadria



Astech Ecocity



Compoeco legone

Designation	Pt	Candidat 01	Pt	Candidat 01	Pt	Candidat 02	Pt	Candidat 03	Pt	Candidat 05	Pt	Candidat 06	Pt	Observations
		COMPOECO		COMPOECO		PLASTIC OMNIUM		QUADRIA		ASTECH		UTPM		0€ & X = inclus
		Base		Variante 01		Base		Base		Base		Base		
		LEGONE		CŒUR de VILLE		MARTI		CUBA		ECOCITY 40		ECOBX		
Prix HT (40 pts) A	40	151 700,00 €	40	170 150,00 €	35	223 450,00 €	28	161 868,00 €	38	154 570,00 €	40	161 745,00 €	38	
1) Valeur technique (24 pts)														
Performances techniques (6 pts)														
Composition du matériau / durée de vie	1	polyester /+ 10 ans	0	acier	1	tôle acier galvanisé	1	métal	1	tôle acier galvanisé	1	métal	1	
Maniabilité / stockage		x												
Forme / encombrement	3	carré 2.52 m ³	2	carré 2.52 m ³	2	carré 2.96 m ³	0	carré 2.60 m ³	1	carré 2.70 m ³	1	carré 2.24 m ³	3	
Insonorisation / facilité de nettoyage	1	x / x	1	x//	1	x/x	1	x/	1	x/x	1	x/x/	1	
Colonnes équipées de "champignon " à vidage	1	oui		oui		oui		oui		oui		oui		
Poids	1	440 kg	1	440 kg	1	463 kg	1	390 kg	0	380 kg	0	350 kg	0	
Performances environnement (6pts)														
Composition des matériaux de base de la cuve : neufs ou recyclés	1	80%	1	neufs	0	neufs	0	neufs	0	50%	1	45%	1	
Insertion dans l'environnement (esthétique)	2		2		2		1		0		2		2	
Lieu de fabrication / origine des matériaux	1	France	1	France	1	Italie	0	France	1	Fra/Ita/Suis	0	France	1	
Recyclabilité des matériaux en fin de vie des composants	2	75%	1		0	100%	2	100%	2	100%	2	100%	2	
Engagement des unités de fabrication dans la préservation de l'environnement		oui		oui		oui		oui		oui		oui		
Reprise des bacs de 750 li réformés (1 lieu) Hors notation B		4 200,00 €		4 200,00 €		0,00 €		1 149,75 €		0,00 €		730,00 €		
Prédisposition au respect des consignes de tri (6 pts)														
Apposition des consignes de tri 2 faces (chiffrer)		0,00 €		0,00 €				0,00 €		0,00 €				
Dimensionnement des ouvertures (bac verre) cm vert	1	diam : 24	0	diam : 24	0	diam : 20	0	diam : 16	1	diam : 16.0	1	diam : 14.8	1	
Dimensionnement des ouvertures (bac papiers) cm ² bleu	1	15,0 x 37,0 = 555	0	15,0 x 37,0 = 555	0	11,0 x 45,0 = 495	1	40,0 x 12,0 = 480	1	45,0 x 11,0 = 495	1	53,0 x 80,0 = 4240	1	1.
Dimensionnement des ouvertures (bac emballages) cm ² jaune	1	15,0 x 37,0 = 555	1	15,0 x 37,0 = 555	1	30,0 x 45,0 = 1350	0	30,0 x 24,0 = 720	0	16,0 x 40,0 = 640	1	53,0 x 15,0 = 795	0	
Hauteur des ouïes	2	1,5	2	1,5	2	1,45	2	1,57	1	1,48	2	1,6	0	
Volume utile (m3)	1	3,8	1	3,8	1	3,6	0	3,9	1	3,9	1	3,39	0	
Durée de la garantie (6pts)														
Durée	4	5	2	5	2	5	2	8	4	5	2	5	2	
Étendue (pièces mécaniques & peintures)	2	10	2	10	2	5 & 2	1	10	2	15 & 5	2	10	2	
2) Maintenance (16 pts)														
Facilité de changement des pièces d'usure	8	x	8	x	8		8	x	8		8		8	
Prix des pièces de rechange	8	x	8	x	8	x	6	10 ans	8	x	6	10 ans	6	
Maintenance préventive & ou corrective		x		x		x		x		x		x		
3) Délai de livraison (20 pts)														
Délai	20	7 sem	17	7 sem	17	6 sem	20	6 sem	20	7 sem	17	8 sem	15	
Lieu de livraison		13 lieux		13 lieux		1 lieu		13 lieux		13 lieux		13 lieux		
Pas dans le CCTP														
Système anti rotation (champignon) l'unité C		0,00 €		0,00 €		0,00 €		4 157,40 €		0,00 €		0,00 €		
Total			90		84		74		90		89		83	4
Total avec reprises des bacs 1 lieu A + B		155 900,00 €		174 350,00 €		223 450,00 €		163 017,75 €		154 570,00 €		162 475,00 €		
Total avec système anti rotation A + B + C		155 900,00 €		174 350,00 €		223 450,00 €		167 175,15 €		154 570,00 €		162 475,00 €		

PLANNING GYMNASE 2017 - 2018

Horaires	8 h à 9 h	9 h à 10 h	10 h à 11 h	11 h à 12 h	12 h à 13 h	13 h à 14 h	14 h à 15 h	15 h à 16 h	16 h à 17 h	17 h à 18 h	18 h à 19 h	19 h à 20 h	20 h à 21 h	21 h à 23 h
Jours														
Lundi			MENAGE			MENAGE		ECOLE	BAD	BASKET			BADMINTON	
Mardi			ECOLE				ECOLE				BADMINTON		TIR A L'ARC	
Mercredi					MENAGE								BASKET	
Jeudi			ECOLE								TENNIS			
Vendredi				C.A.T.			ECOLE					TIR A L'ARC	BADMINTON	
Samedi				TIR A L'ARC									BASKET	
Dimanche														TENNIS

RECULE
26 OCT. 2017
Guy Valéry Boussem...

A Neuvy-Saint-Sépulcre, le 14 septembre 2018

20, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY ST SEPULCRE
☎ 02.54.31.20.06
☎ 02.54.31.20.64

Objet : Contrat de Ruralité du territoire du VAL de BOUZANNE
Bilan à mi-parcours – Préparation de l'avenant pour 2019 et 2020

Chères Collègues et Chers Collègues,

Suite à la réunion de travail en Sous-Préfecture le jeudi 13 septembre dernier, en complément du compte rendu qui vous a été adressé par Madame Evelyne DELAIGUE, vous trouverez en pièce jointe à ce courrier un tableau récapitulatif des projets et propositions de décision envisagées présentées maître d'ouvrage par maître d'ouvrage.

Une réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 8 novembre prochain à l'heure habituelle pour l'établissement de la liste des opérations à inscrire dans l'avenant au contrat de ruralité pour les années 2019 et 2020. Cela suppose que les Conseils Municipaux des Communes concernées par un projet (nouveau ou pas) aient délibéré sur le maintien, le retrait, la modification et/ou sur l'ajout d'un ou plusieurs projet(s) et notifié leur délibération à la CDC avant cette date.

Je me permets de rappeler que chaque collectivité doit vérifier la possibilité de déposer des dossiers complets (devis signés par les entreprises mais non acceptés, autorisation d'urbanisme ou attestation de dépôt des demandes relatives aux opérations projetées, ...) à la fin du mois de février de l'année de programmation.

Concernant les projets de la CDC à savoir : la signalétique l'Indre et Saint-Jacques à vélo, la rénovation thermique des deux gymnases, le Conseil Communautaire devra délibérer pour fixer les plans de financement prévisionnels de chacune de ces opérations et l'année de leur programmation lors du Conseil Communautaire du 4 octobre prochain.

S'agissant des gymnases, je me permets de vous rappeler que :

- la consultation des maîtres d'œuvre est en cours sur des scénarios de travaux validés par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 22 mai dernier sur la base des estimations des Etudes ECB dont chaque délégué a été destinataire et qui se trouvent annexées au procès-verbal en leur possession ;
- Lors du Conseil Communautaire du 12 septembre dernier, aucun délégué ne s'est opposé à la programmation de la rénovation du gymnase de CLUIS en 2020 demandée par Monsieur Claude MINET, délégué et maire de la commune de CLUIS ;
- S'il est certain que le Conseil Communautaire peut revenir sur sa décision de programmer la rénovation énergétique des Gymnases de CLUIS et NEUVY pour un projet d'une autre nature, il faudra

annuler la consultation des maîtres d'œuvre en cours, élaborer un nouveau dossier de consultation sur le nouveau programme que la CDC aura élaboré. Cela aura pour conséquence :

. de modifier la thématique de référence dans le contrat de ruralité donc il faudra être en mesure de donner l'enveloppe du nouveau projet le 4 octobre prochain ;

. de reporter la programmation de l'opération en 2020 pour le contrat de ruralité.

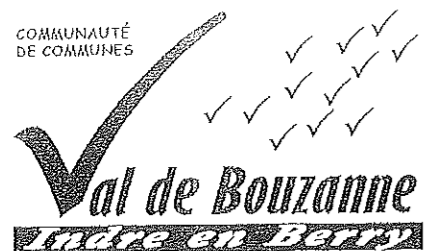
Du point de vue du Contrat de Pays, seule la partie rénovation énergétique qui subsisterait serait recevable. La partie extension relèverait d'une autre enveloppe qui n'est pas approvisionnée et dont les règles de subventionnement sont moins intéressantes : taux de 20% sur une dépense subventionnable divisée par deux compte tenu que le gymnase est mis à disposition du collège gratuitement.

Une réunion de travail consacrée à ce sujet aura lieu le 25 septembre prochain à l'issue de l'ouverture des plis dans le cadre de la consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des projets de rénovation énergétique, pour préparer la réunion du Conseil Communautaire du 4 octobre.

Restant à votre disposition pour toutes précisions, je vous prie de croire, Chères et Chers Collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guy GAUTRON,
Président.





A Neuvy-Saint-Sépulcre, le 13 Septembre 2018

BILAN à MI-PARCOURS du CONTRAT de RURALITE

EBAUCHE à soumettre aux Conseils Municipaux et au Conseil Communautaire, porteurs de projet

Avant le 4 octobre 2018

Collectivité	Projet.	Proposition De décision à confirmer par les Assemblées délibérantes	2019	2020
NEUVY-ST-SEPULCHRE	HRPA	Retrait du projet		
	Résidence Séniors	Report en 2020		x
	Centre historique			x
	Tranche 2	Report en 2020		x
	Tranche 3	Maintien		x
	Point d'accueil Sous la halle -1 ^{ère} tranche	? à voir en Conseil Municipal		
	Aménagement d'une grange En immobilier d'entreprise	Abandon		
	Lotissement « Le Lion d'Or »	Maintien		x
	Création d'une liaison vélo Vers lotissement	Abandon		
	Aménagement de 2 petits logements	Transformer en création de deux logements Pour interne	x	
	Isolation de l'ancienne gare	Retrait orientation vers DETR hors contrat		
MOUHERS	Aménagement du bourg	Maintien pour 2020		x
MALICORNAY	Nouveau projet : Enduit bâtiment école et autre	2019 ou 2020 à préciser par le Conseil Municipal		
MONTIPOURET	Réhabilitation du Moulin d'Angibault Tranche 3	Maintien	x	
	Création d'une liaison vélo entre le Bourg et Angibault	Retrait		
	Projet nouveau : Rénovation de l'éclairage public			x
	Site pilote Moulin – Tranche 2	Organiser réunion de mise au point avec les services de l'Etat		x
	Projet économique Romaric BERGER	A voir dans le futur		

COMPTE RENDU de la REUNION du 25 SEPTEMBRE 2018
Relative à la préparation du Conseil Communautaire du 4 octobre 2018

Bilan du Contrat de Ruralité à mi-parcours – point sur les projets de la CDC

Cette réunion s'est tenue à la suite de celle consacrée à l'ouverture des plis dans le cadre du marché de Prestations de Services pour la maîtrise d'œuvre des projets de rénovation thermique des gymnases à laquelle tous les délégués communautaires avaient été invités.

Assistaient à cette réunion Madame Marie-Jeanne LAFARCINADE, Messieurs Christian ROBERT, Claude MINET, Jean-Marc LAFONT et Michel GORGES.

Monsieur ROBERT en assure la présidence en l'absence de Monsieur GAUTRON, indisponible.

Il donne lecture du courrier du 14 septembre adressé aux maires des Communes membres de la CDC suite à la réunion de travail consacrée à la préparation de l'avenant au Contrat de Ruralité à mi-parcours qui s'est tenue le 13 septembre dernier à la Sous-Préfecture.

La question est : « Compte tenu des sommes en jeu pour les deux projets de rénovation thermique des gymnases de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE et CLUIS, est-ce qu'il n'y a pas moyen de décaler la réalisation du gymnase de CLUIS ? ».

Les trois projets de la CDC inscrits au contrat de ruralité sont :

- La signalétique dans le cadre des itinéraires « L'Indre à vélo » et « Saint-Jacques à vélo » pour une somme totale de 20 000 € HT,
- La rénovation thermique du gymnase de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE estimée à 300 000 € HT avant étude thermique portée à 599 561 € HT sur la base de cette étude et du choix de scénario effectué par le Conseil Communautaire comprenant les 3 options et le désamiantage de toiture pour 100 000 € HT.
- La rénovation thermique du gymnase de CLUIS estimée à 200 000 € HT avant étude thermique et portée à 495 791 € HT y compris les 2 options sur les mêmes bases que pour le gymnase de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.

Monsieur Claude MINET, maire de CLUIS, exprime le souhait que les travaux soient réalisés compte tenu que :

- La Commune de CLUIS a engagé des frais pour permettre le raccordement de ce bâtiment au réseau de chauffage centralisé au bois ;
- La CDC a déjà réalisé des travaux d'étanchéité de la toiture ;
- Il est utilisé au maximum notamment pour les activités de tir à l'arc, badminton, basket et par les écoles.

Monsieur ROBERT indique qu'une enveloppe va être libérée, principalement par la Commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, dans le contrat de ruralité mais que l'éventuelle augmentation des sommes réservées à la CDC pour le gymnase de CLUIS viendra en réduction de cette enveloppe et, de ce fait, pourrait aboutir à la limitation des projets communaux si celle-ci était insuffisante pour couvrir toutes les demandes nouvelles (soit inscription de nouveaux projets portés par des communes non signataires à l'origine, soit des projets portés par des communes signataires qui avaient été écartés au moment de la priorisation, soit l'augmentation de projets communaux déjà inscrits au contrat).

Il rappelle que le Conseil Communautaire devra se prononcer sur ses 3 projets inscrits au contrat de ruralité lors de sa réunion du 4 octobre 2018.

Lors de la réunion du Conseil Communautaire qui devrait se tenir autour du 8 novembre, celui-ci devra arbitrer parmi les projets proposés par les assemblées délibérantes, pour choisir ceux qu'il proposera aux services de l'Etat d'inscrire au contrat de ruralité, par avenant suite au bilan à mi-parcours, dans la limite de l'enveloppe disponible.

Ceci exposé, **la commission émet un avis favorable au maintien du projet de rénovation thermique du gymnase de CLUIS** au contrat de ruralité.

A Neuvy-Saint-Sépulchre, le

Christian ROBERT,
Vice-Président Délégué.

PROMESSE RECIPROQUE de VENTE

Entre

La CDC du VAL de BOUZANNE

Et

La SCI LA GRANDE JUSTICE

PROJET

PROMESSE RECIPROQUE de VENTE

Entre les soussignés :

. Monsieur Guy GAUTRON, Président de la CDC du VAL de BOUZANNE, département de l'Indre, agissant en cette qualité, en vertu des délibérations du Conseil Communautaire du,

d'une part et désigné ci-après « Le Vendeur »

et

. Madame Michèle COUILLARD épouse MOREAU, en qualité de gérante de la Société Civile Immobilière LA GRANDE JUSTICE au capital de 27 770,82 € ayant son siège social à La Grande Justice à CLUIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro D 382 572 188, dûment habilitée par Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 septembre 2018 ci-annexée,

d'autre part et désignée ci-après « L'Acquéreur ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

EXPOSE

La Commune de CLUIS est en relation avec les membres de la SCI LA GRANDE JUSTICE depuis plusieurs années dans le but de leur permettre d'acquérir le foncier nécessaire au développement et à la diversification de la production de menuiseries, d'y transférer le garage automobile exploité actuellement dans le bourg par un des membres à la périphérie de celui-ci et d'y créer une station-service.

Or, les pourparlers avec les propriétaires de la parcelle d'assiette des projets classée pour partie en zone UY ont échoué après toutes les tentatives des porteurs de projet.

En conséquence, la commune de CLUIS sollicitée, reconnaissant l'intérêt général des projets, avait commencé à préparer un dossier de demande d'expropriation lorsque la compétence « Zone d'Activités » a été transférée à la CDC du VAL de BOUZANNE le 1^{er} janvier 2017.

La CDC du VAL de BOUZANNE reconnaissant à son tour l'intérêt des trois projets pour la collectivité a décidé de poursuivre cette procédure.

PROMESSE RECIPROQUE de VENTE

L'acquéreur a donc rencontré les représentants de la CDC du VAL de BOUZANNE en présence de Monsieur le Maire de CLUIS pour organiser la poursuite de la procédure d'expropriation dans le but de permettre à la CDC d'acquérir la partie de la parcelle A 508 classée en zone UY pour la diviser en 3 lots qui seront revendus à l'acquéreur dans le but de lui permettre de concrétiser les projets de développement économiques des associés exposés ci-dessus.

La revente des lots à l'acquéreur sera effectuée immédiatement après le transfert de propriété au vendeur. Ils devront impérativement être utilisés conformément à la Déclaration d'Utilité Publique.

Le prix de revente des lots à l'acquéreur correspondra au prix de revient de l'opération pour le vendeur ramené au m2 en fonction de la superficie de terrain expropriée comprenant notamment : les frais de procédure, le prix de l'expropriation comprenant la valeur du terrain et les indemnités éventuelles, les frais d'acte, de division,...) de sorte qu'il s'agisse d'une opération blanche pour le vendeur. Pour la détermination du prix de revente, le prix au m2 ainsi déterminé sera multiplié par la superficie vendue.

Les parties s'engagent à régulariser les ventes par actes authentiques en l'étude de A défaut de réitération de cette promesse réciproque de vente du fait de l'acquéreur dans un délai de 30 jours après mise en demeure d'y procéder qui lui aura été adressée par le vendeur par lettre recommandée avec Accusé de Réception Postal demeurée infructueuse, le vendeur pourra exiger de l'acquéreur une indemnisation du préjudice qu'il aura subi correspondant au prix de revente du terrain puisque celui-ci correspond aux frais exposés par le vendeur pour répondre à la demande et aux besoins exclusifs et particuliers de l'acquéreur.

CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente promesse réciproque de vente est consentie et acceptée sous les conditions suspensives suivantes :

- 1) Que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de CLUIS permette la réalisation du projet;
- 2) Que l'opération projetée soit reconnue d'utilité publique ;
- 3) Que la CDC du VAL de BOUZANNE puisse acquérir par expropriation la propriété de la parcelle d'assiette de l'opération projetée;
- 4) Que la CDC obtienne toutes les autorisations administratives qui se révéleraient nécessaires;
- 5) Que l'acquéreur ne soit pas déclaré en redressement judiciaire, en règlement judiciaire ou en liquidation de biens avant la signature de l'acte authentique.

Il est expressément convenu que cette dernière condition suspensive l'est au profit exclusif du vendeur et, en conséquence, seul celui-ci pourra s'en prévaloir, laquelle ne sera réputée acquise que par la notification, par le vendeur, au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception de sa décision d'en bénéficier.

ENREGISTREMENT

Le vendeur se chargera de faire procéder à l'enregistrement de la présente promesse réciproque de vente et en supportera les frais.

ELECTION de DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile :

- pour l'acquéreur ; en son siège social ;
- pour le vendeur ; en son siège social.

FAIT à NEUVY-SAINT-SEPULCRE, en ... EXEMPLAIRES,

LE

PROFEL